YERRES

Service Juridique
N° Tél : 01 69 49 77 05
N/Réf. :NDA/ED/SM

DECISION N° 99/283

OBJET: Affaire commune d'Yerres c/Mme HALLE Christine : Recours de plein contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de Versailles, suite à un accident de circulation automobile survenu le 5 janvier 1998

Le Député-Maire, de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122–20 du Code des Communes,

VU la requête présentée par Madame HALLE Christine, enregistrée sous le n°9907010-6, notifiée à la commune le 16 novembre1 999, aux fins d'indemnisation, suite à un accident de circulation automobile du 5 janvier 1998,

CONSIDERANT qu'il convient de défendre les intérêts de la commune devant cette juridiction administrative,

DECIDE

DE désigner Maître RICHARD, Avocat à la Cour, 25, boulevard de l'Amiral Bruix 75782 PARIS cedex 16, chargé de défendre les intérêts de la commune dans cette instance devant le Tribunal administratif de Versailles.

REÇU LE
30 NOV. 1999

Fait à Yerres le 22 novembre 1999

MAIRIE D'YERRES (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN